



## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Roxanne Morin, directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, que le conseil municipal sera saisi, lors de la séance ordinaire du 2 juin 2026, à 19 h 30, au 4, rue du Couvent de Saint-Bruno-de-Kamouraska, de la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature de l'effet :**

Une demande de permis pour un projet de construction d'une résidence unifamiliale dont la hauteur maximale permise du bâtiment excède de 0,66 mètres.

Dans le cas où le conseil municipal décider d'accorder cette dérogation, le projet ainsi approuvé sera réputé conforme au règlement.

**Identification du site concerné :**

105, rue des Pins à Saint-Bruno-de-Kamouraska

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Avis donné à Saint-Bruno-de-Kamouraska, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026.

Roxanne Morin

Directrice générale, greffière-trésorière